



Revue
jésuites

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

65 N° 4 1938

La modernité de G.J. Chaminade

Paul BROUTIN (s.j.)

p. 413 - 436

<https://www.nrt.be/fr/articles/la-modernite-de-g-j-chaminade-3613>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LA MODERNITÉ DE G.-J. CHAMINADE

Les temps modernes sont à l'Action catholique. Pour former la chrétienté nouvelle, tous ceux qui ont en mains la direction de l'Eglise s'efforcent de pourvoir à son organisation vivante et féconde en conjuguant le sacerdoce des fidèles et le sacerdoce des prêtres. Par cette orientation, chacun se défend d'innover. « Ce n'est pas là une nouveauté, affirme le Souverain Pontife, c'est l'acceptation d'un devoir que prêchaient déjà les Apôtres. Admirable rencontre de notre époque avec les tout premiers jours de l'Eglise » (1). Pour souligner le caractère traditionnel de cette action, on se plaît maintenant à célébrer les « précurseurs », tous ceux qui, au siècle dernier, ont réalisé la chose sans dire le mot, employé nos méthodes d'apostolat sans songer à en élucider la technique.

Parmi ces ouvriers de la première heure, G. J. Chaminade a sa place de bon semeur : son œuvre comme son institut portent un caractère de modernité que les circonstances mettent en plein relief. Après ses fils spirituels, les PP. Simler, Rousseau, Nagy, etc., des maîtres, G. Goyau et S. E. le cardinal Baudrillart — pour ne citer que deux grands noms — ont raconté sa merveilleuse histoire ou expliqué le sens prophétique de sa mission. En étudiant le rôle qu'il a exercé dans la restauration du clergé de France au XIX^e siècle, en lui attribuant la part qui lui revient dans la résurrection des institutions ecclésiastiques, il nous suffira de quelques réflexions pour marquer la continuité et l'étonnante modernité de son entreprise.

N'est-ce pas une gageure de parler de continuité dans la vie de J. Chaminade ? A première vue, toutes les péripéties où elle se déroule contribuent à en compliquer l'écheveau. Ce jeune prêtre de Périgueux qui passe en grande partie sa vie à Bordeaux, à titre de missionnaire apostolique, ce grand pénitencier des prêtres assermentés, qui se fait chaudronnier ou colporteur d'aiguilles pendant la Terreur pour exercer en fraude son ministère, cet exilé à Saragosse qui, après son retour, attend pendant vingt ans l'heure de Dieu pour remplir la

(1) Discours de S.S. Pie XI à la J.O.C.F. italienne et à la F.N.C. de France, 19 mars 1927.

mission que lui a donnée Notre-Dame del Pilar, cet administrateur intérimaire du diocèse de Bazas qui concentré ensuite le meilleur de son activité aux congrégations de la Madeleine, enfin ce fondateur des Filles de Marie et des Marianistes toujours en faute d'argent ou en difficulté avec les âmes qui lui sont les plus chères, n'est-ce pas le jouet de la Providence qui se plaît à façonner les saints par les contradictions des hommes et les variations de son action ?

Faisons la part aux difficultés des temps pour un homme qui vit les renversements de 1848 et de 1830 après avoir subi ceux de 1814 et de 1789. « La révolution est le van du Seigneur » disait-il ; et Dieu sait si, pour purifier son aire, les bouleversements furent profonds. Mais bien souvent, les méchants se lassent plus vite de leurs violences que les bons ne mettent d'empressement à réformer leurs idées. Avant de reprendre ou mieux de recréer les institutions, on tâtonne dans les essais et les demi-mesures, avec la hantise du passé, on s'obstine à coudre une pièce neuve à un vieux manteau.

Mieux inspiré, J. Chaminade, en faisant au jour le jour tout le bien possible, arrive presque à son insu ou, plus exactement, sans plan préconçu, à faire une œuvre d'avenir dont on n'a peut-être pas encore mesuré toute la portée.

Unissant l'intelligence des temps aux convictions de l'éternité, profondément enraciné par sa formation première dans la plus pure tradition de l'Eglise, il fait preuve de grand réalisme dans la restauration du clergé de France, comme missionnaire apostolique à Bordeaux et comme « bon Père » de la Société de Marie. Pour le bien comprendre dans ce double rôle, voyons le donner déjà toute sa valeur de jeunesse comme syndic du collège de Mussidan, avant la Révolution, comme « chaudronnier de Bordeaux », pendant la Terreur, comme pénitencier des prêtres assermentés, sous le Directoire.

I

Initiations providentielles.

Le syndic de Mussidan.

L'élan du premier idéal persiste longtemps dans une vie féconde. Tel le feu qui jaillit avec étincelles, cette première

flamme laisse sa traînée lumineuse dans les œuvres postérieures. J. Chaminade garda le souvenir de l'idéal clérical dont il prit conscience dans la Congrégation de Saint Charles au collège où il fit ses études et revint vers 1785 exercer son zèle sacerdotal.

Son regard s'était d'abord porté sur la vie parfaite telle qu'il la croyait vécue dans les ordres religieux. Après sa déception au cours d'une retraite dans un couvent de Bordeaux, il se fixa avec deux de ses frères dans l'association sacerdotale de Mussidan. Un certain Pierre Dubarail en avait posé les bases quinze ans plus tôt sur le modèle de la Mission de Périgueux, suivant ces innombrables filiales des fondations dont M. Bourdoise et M. Vincent avaient constellé la France religieuse. D'après l'ordonnance de Mgr de Prémieux (28 juillet 1744), c'était « une congrégation unique en son espèce, ne dépendant que de l'évêque et formée par des prêtres diocésains... occupés aux fonctions de leur ministère et appliqués particulièrement à la sanctification et instruction de la jeunesse ».

On ne s'y engageait pas officiellement par des vœux publics, la règle n'en était pas moins profondément sanctifiante. Le R. P. Simler en apprécie toute la valeur quand il écrit : « Elle portait la double empreinte de l'esprit de saint Charles et de saint Ignace » (2), ces deux pionniers de la contre-réforme, l'un avec son sens apostolique et son génie de la personne, l'autre avec son sens pastoral et ses réalisations diocésaines. Dans le groupe de M. Moze, en cette fin du XVIII^e siècle, on se préoccupait plus des progrès de la vie intérieure que de l'organisation extérieure. Quelques indices nous permettent de reconstituer la physionomie morale de cette communauté.

Les livres en usage pour la formation religieuse sont significatifs de l'esprit qui y régnait. Ce sont les ouvrages de l'ascétisme fondamental : « Le combat spirituel », « L'imitation de J.C. », « Les exercices spirituels ». Pour ceux que l'action du Saint-Esprit amenait par la pureté de conscience à franchir le pas et à s'avancer dans les voies supérieures, la « doctrine spirituelle » du P. Lallemant ou le « chrétien intérieur » de J. de Bernières étaient indiqués. Pour son initiation pastorale, J. Chaminade eut l'heureuse fortune de trouver dès cette époque,

(2) R. P. Simler, *G. J. Chaminade*, p. 28.

sans doute, l'« Hortus pastorum », une admirable somme de théologie pastorale composée par Jacques Marchant dans l'esprit le plus pur de saint Charles Borromée ⁽³⁾. Il y lisait, entre autres choses merveilleuses, un directoire de perfection sacerdotale, « Virga Aaronis florens », dont il fit longtemps son profit. On peut en juger par les réminiscences qui émaillent ses notes personnelles, ses exhortations à ses communautés, ses plans de retraites au clergé.

Par une discipline d'oraison, de retraite et de silence que goûteraient fort les agrégés de l'« Union apostolique » ou de toute autre association sacerdotale, la ferveur était garantie à Mussidan. La générosité que l'on mettait à « ne rien refuser à Dieu » trouvait son appui dans la dévotion au Sacré-Cœur et à l'Immaculée-Conception, son exercice dans toutes les œuvres de zèle, surtout dans l'éducation, et bientôt son épreuve dans la dispersion et la persécution ⁽⁴⁾.

Le témoin du Christ.

Ces humbles commencements, en effet, ne durèrent pas longtemps. Quand l'« intrus » Pontard eut pris possession du siège de Périgueux, quand le curé constitutionnel Sarraudie fut préposé à la paroisse Saint Georges, vers la fin de 1791, J. Chaminade quitta définitivement Mussidan pour Bordeaux. Malgré ses tendances conservatrices, la « ville du 12 mars » connut bientôt les secousses de la tourmente révolutionnaire. Mgr de Cicé avait émigré en Angleterre, laissant l'administration du diocèse à M. Boyer. Après les exils forcés ou volontaires, il ne resta qu'une quarantaine de prêtres, suspectés, traqués, condamnés

(3) Ce Jacques Marchant, né à Couvin, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, alors du diocèse de Liège, fut professeur de théologie aux abbayes de Floreffe et de Lobbes. Il mourut en 1648, doyen de son pays natal. La congrégation Saint Charles de Liège dont il faisait partie datait de 1624. Elle se présentait comme un moyen de réformer le clergé à l'exemple de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, de l'Oratoire du cardinal de Bérulle et des oblats de saint Charles Borromée.

(4) Pour achever d'esquisser les traits qui composent la physionomie de J. Chaminade, il faudrait encore noter son court passage au collège de Lisieux, à Paris, en 1782. MM. Psalmon, Hourrier et Rousseau l'initierent à la spiritualité sulpicienne. L'empreinte fut profonde. J. Chaminade aimera à rester toute sa vie et à mettre ses dirigés à l'école de M. Olier. La dévotion de Jésus vivant en Marie, avec tout ce qu'elle implique d'abnégation et d'union transformante, fit un nouveau progrès au XIX^e siècle sous cette pieuse impulsion.

aux heures noires de la Convention. Par son sang-froid, son habileté et son zèle, J. Chaminade renouvela alors les exploits des héros des temps de persécution. « Il se déguisait souvent en chaudronnier. Affublé d'une espèce de blouse, un énorme chaudron sur le dos, le visage barbouillé, il allait le long des murs à travers la ville, en criant : « chaudron ! chaudron ! » Il était accompagné d'une demi-douzaine de moutards, dressés par leurs parents. Ils précédaient de quelques pas le prétendu chaudronnier ; ils s'écartaient dans les rues transversales, et, tout en gambadant, ils entraient, comme par hasard, dans la maison désignée. Lorsque l'assurance leur était donnée qu'on ne rencontrerait pas de personnage suspect, l'un d'eux s'approchait du soi-disant chaudronnier et lui soufflait à l'oreille : telle rue, tel numéro, telle chambre » (5).

Le bon samaritain des « lapsi ».

Tant d'héroïsme où plus d'une fois « l'épaisseur d'une planche le sépara seule de l'échafaud » ne manqua pas de mettre en relief le jeune prêtre dans son diocèse d'adoption. On le vit bien lors de la première accalmie. Le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) ayant rendu aux français la liberté du culte et une circulaire du 29 prairial (17 juin) ayant spécifié que la constitution civile du clergé n'était plus loi d'état, chacun voulut remettre sa conscience en ordre et les prêtres assermentés implorèrent leur réhabilitation. Leurs cas étaient parfois aussi difficiles que variés ; et la procédure romaine dut se plier à des accommodements imposés par les circonstances. Tous les prêtres schismatiques devaient d'abord être déférés au tribunal du pape lui-même. Par suite des difficultés de la guerre, le Saint-Siège se réserva ensuite l'absolution des seuls évêques coupables, laissant aux Ordinaires des pouvoirs plus étendus. Enfin, dans les évêchés vacants, on nomma un ou plusieurs pénitenciers. J. Chaminade fut désigné pour exercer ces délicates fonctions ; il n'avait pas encore trente-cinq ans ! Les règles tracées par l'Eglise étaient fermes : elles exigeaient des repentants la résignation des fonctions, s'ils les avaient usurpées en prêtant serment à la constitution civile du clergé, une rétrac-

(5) Récit d'A. Faye, cité par Simler, *o. c.*, p. 55.

tation publique du schisme et une pénitence proportionnée aux fautes et aux dispositions de chacun. Pour résoudre ces cas de conscience, parfois si douloureux, quel tact il fallait avec des vieillards comme le P. J. Rousset, quelle fermeté avec des empressés comme le P. Ricard, quelle prudence avec ceux dont la conversion était plus affectée que sincère comme le fameux curé de Libourne. Les correspondances qui nous sont restées dans les papiers de J. Chaminade montrent la confiance dont jouissait le jeune pénitencier et l'oratoire de la rue Sainte Eulalie, où il s'était établi, fut témoin de rétractations bien consolantes. Sous le concordat, les formes canoniques s'adoucirent encore : ce ne fut pas pour faciliter la tâche de M. Chaminade !

Entre ces deux mandats auprès de ses confrères, il connut une autre épreuve, celle du bannissement, après le coup du 18 Fructidor (4 septembre 1797). Mais cet exil ne resta pas sans grands profits, puisqu'il lui permit d'examiner de plus près toutes les institutions religieuses et surtout de recevoir dans ses entretiens avec la Sainte Vierge le mandat de ses futures fondations.

II

Une A.C.J.F. embryonnaire en chrétienté bordelaise.

Même si celles-ci avaient échoué, le nom de J. Chaminade resterait célèbre dans l'histoire de la restauration de l'Eglise de France par la Congrégation de Bordeaux. A son retour de Saragosse, en 1800, on le voit, par reconnaissance pour Mgr de la Tour du Pin, archevêque d'Auch, s'appliquer pour un temps à l'administration du diocèse de Bazas. Quand, au concordat de 1801, celui-ci fut rattaché au siège de Bordeaux, notre missionnaire apostolique put entreprendre avec la bienveillante approbation du nouvel archevêque, Mgr d'Aviau, l'œuvre à laquelle le ciel l'avait prédestiné. Il en avait peut-être médité le projet au souvenir de deux associations du même genre : la congrégation des artisans, fondée par les jésuites en 1689 et reprise par les capucins en 1765, et la congrégation des étudiants de Sainte-Colombe, dirigée par l'abbé Lacroix. Mais ces deux congrégations avaient disparu dans la tourmente révolutionnaire et il fallut le génie créateur de M. Chaminade

pour susciter au milieu d'obstacles de tous genres l'œuvre centrale qui allait être la pépinière de tant d'autres.

Sans s'attarder à étayer des ruines, M. Chaminade se met résolument au travail. M. Lalanne nous a conté, avec une curiosité amusée, ces modestes commencements. « On venait de rouvrir les églises, mais elles étaient encore dévastées et désertes ; les chrétiens se trouvaient tellement épouvantés et isolés que, parmi les hommes qui dans cette grande ville avaient conservé une étincelle de foi, chacun se regardait comme un autre Tobie allant au temple et croyait y aller seul. De là aux éléments d'une société religieuse, il y avait une distance infranchissable ; mais personne mieux que M. Chaminade ne connaissait la puissance du temps et de la patience. Il comparait volontiers sa marche à celle d'un ruisseau paisible qui, rencontrant un obstacle, ne fait aucun effort pour le surmonter. C'est l'obstacle lui-même qui, en l'arrêtant, le fait grandir et grossir au point que bientôt il s'élève au-dessus de son niveau, le surmonte, le déborde et poursuit son cours. Le sage et zélé missionnaire se borna donc à louer au centre de la ville (rue Saint Siméon) une chambre qu'il transforma en oratoire. On sut qu'il y disait la messe et qu'il y prêchait ; quelques fidèles accoururent. Il remarqua dans l'assemblée deux hommes jeunes encore. Il les appela à l'heure de la messe et, ayant appris d'eux qu'ils étaient inconnus l'un à l'autre, il les invita à se rendre ensemble dans la semaine auprès de lui afin de faire connaissance et de convenir de certaines pratiques communes. Ces deux hommes ayant acquiescé à ses bons conseils, il les engagea à chercher et à lui amener chacun un prosélyte. Ils y réussirent. Quand il y en eut quatre, on en fit venir facilement huit par le même moyen, et en peu de temps ils se comptaient douze, animés des plus pieuses intentions. Partant de ce nombre qui pouvait être regardé comme mystique, M. Chaminade exerça un véritable apostolat et obtint des résultats tels que la petite chapelle ne put plus suffire à ces assemblées » (6).

Dès les premières réunions apparurent l'originalité de cette congrégation et le sens profond des réalités qui animait son directeur. Les signatures de l'acte de consécration à la Sainte

(6) Lalanne, art. *Soc. de Marie*, dans le *Dictionnaire des Ordres Religieux*, cité par R. P. Simler, *o.c.*, p. 157.

Vierge sont significatives d'un état d'esprit nouveau. Ce sont les noms de deux professeurs, trois étudiants, trois employés de commerce, un clerc et trois ouvriers. Voilà les douze qui le 2 février 1802 se mettent à la suite d'un prêtre !

On conçoit la mentalité foncièrement chrétienne de cette fraternité. Dieu ne fait jamais acception des personnes et le royaume du Christ ne repose sur aucun des cadres sociaux que les hommes construisent au cours des siècles. M. Chaminade en est intimement convaincu et en son initiative d'apostolat il témoigne de sa foi réaliste aux temps nouveaux. Son premier biographe, le R. P. Simler, le fait remarquer en termes très heureux « Esprit perspicace, M. Chaminade ne se flattait pas de voir le monde revenir sur ses pas ». « Depuis les catastrophes de la Révolution, quel est l'homme sage qui ne voit pas que les leviers qui commandaient le monde moral ont en quelque manière besoin d'autres points d'appui ? Autres temps, autres mœurs ». Il pressentait que le point d'appui nouveau sur lequel devait se placer le levier du bien, c'était le rapprochement des classes. Sans perdre son temps à dissenter sur les avantages ou les *inconvenients du nouveau régime social* qui d'une façon manifeste tendait à ce rapprochement, il le regardait comme un fait que rien ne pouvait supprimer. Après tout, et c'était pour lui l'essentiel, il ne trouvait, dans les conséquences légitimes de ce fait, rien qui ne fût en harmonie avec l'esprit du plus pur christianisme. L'Eglise ne reconnaît « dans ses temples, dans la distribution de ses sacrements » aucune distinction de rang et de fortune. Comme néanmoins il ne prétendait pas pousser la thèse égalitaire jusqu'à des excès contraires à l'Evangile lui-même, il créait « dans la congrégation autant de divisions et de fractions qu'il était nécessaire pour réunir dans les mêmes groupes les personnes qui se conviennent : Agrégation des pères de famille, association des dames de la retraite, jeunes gens, artisans et étudiants, postulants, sans les séparer du corps ». « Il y faut de la prudence et de la souplesse... mais quel avantage ne doit pas résulter, pour la religion et même pour l'Etat, de l'admission des gens d'une classe inférieure dans une société où ils voient des personnes d'un rang plus élevé ! Quel exemple pour eux, quel encouragement ! Que de bien de leur côté les personnes distinguées ne peuvent-elles pas faire aux classes

laborieuses, si nombreuses et si intéressantes ! » (7). En effet, à l'oratoire de la rue Saint Siméon, se renouvelait le « cor unum et anima una » du cénacle et la prière « Pater Noster » n'était pas une formule de pieuse banalité.

Dans ces consignes qu'on croirait extraites des plus récentes encycliques, M. Chaminade poursuivait plus qu'un but d'édification mutuelle. Pour prendre sur ce monde d'alors, ce groupement devait être essentiellement actif ; une force dynamique ne prend consistance que dans le mouvement. Et quelle opportunité que cet élan social en ce début du XIX^e siècle ! Suivant la remarque judicieuse de G. Goyau : « L'un des effets les plus néfastes de la Révolution avait été de supprimer en certaines âmes chrétiennes le besoin et le désir des âmes rayonnantes, épanouies et conquérantes. Ce fut une bonne fortune pour la chrétienté bordelaise de posséder tout de suite dès l'aube de la paix religieuse un prêtre tel que Chaminade qui, tant par tempérament d'apôtre qu'à cause des orientations surnaturelles qu'il avait reçues, rêvait qu'à la vie cachée du Christ dans les âmes succédât enfin derechef une vie publique du Christ dans les âmes et par les âmes » (8).

Avec l'empreinte mariale, « l'esprit de zèle et de propagande est une des caractéristiques des nouvelles fondations. Dans les anciennes congrégations, on n'avait guère en vue que de soutenir dans la bonne voie, par une édification mutuelle, les chrétiens pieux. Mais dans notre siècle, à l'époque de renouvellement où nous sommes, la religion demande autre chose de ses enfants. Elle veut que tous, de concert, secondent le zèle de ses ministres et, dirigés par leur prudence, travaillent à la relever. C'est cet esprit qu'on inspire dans les nouvelles congrégations. Chaque directeur est un missionnaire permanent ; chaque congrégation est une mission perpétuelle... Travaillez sans relâche à la mission ; faites de vos congréganistes de petits missionnaires, c'est le but » (9).

Est-il besoin de transposer en langage moderne un pareil

(7) R. P. Simler, *o.c.*, p. 181-182.

(8) G. Goyau, *Chaminade, fondateur des Marianistes, son action religieuse et scolaire*, dans le *Correspondant*, octobre 1913 ; — article reproduit dans *Précurseurs*, Paris, Perrin, 1914, p. 8.

(9) Lettres citées dans H. Rousseau, *G. J. Chaminade*, p. 104.

enseignement ? N'est-ce pas très clairement « la participation des laïques organisés à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise pour l'établissement du règne universel de Jésus-Christ » ? Ce fut le succès de M. Chaminade de capter et d'ordonner toutes les forces vives qui se présentaient à lui. Admirable manieuvrier d'hommes, il était par excellence l'entraîneur qui fait valoir les bonnes volontés mises à sa disposition.

« Ainsi préparés, les congréganistes s'appliquaient à gagner les âmes ; ils y travaillaient au sein même de la congrégation par un entraînement mutuel vers le bien ; ils s'employaient aussi, auprès des jeunes gens, soit à les ramener à la religion, soit à les fortifier contre le respect humain ; mais l'apostolat le plus recommandé, c'était l'action de chacun, par l'exemple et plus discrètement par la parole, dans son milieu ordinaire, dans sa famille, dans son atelier, dans son bureau » (10). C'est déjà le « noyautage » des cellules communistes, et... jacobins, l'apostolat du semblable par le semblable, cette espèce d'homéopathie surnaturelle qui vainc le mal par le bien.

Avec son sens historique très avisé, M. Chaminade prévoyait la scission de plus en plus profonde que le sectarisme révolutionnaire allait creuser entre le clergé et les fidèles. Mais ne redoutait-il pas qu'un cléricalisme étroit et soupçonneux fit le jeu de cet anticléricalisme en reléguant le prêtre à la sacristie ou au contraire en multipliant son ingérence dans des choses qui ne sont pas de son ressort, tandis que les simples fidèles tiendraient leurs comptes de conscience en partie double, l'une pour les prières et l'autre pour les affaires ? Aussi quelle habileté à mettre en mouvement tout son monde ! Quelle modernité dans ces réunions du dimanche soir ! On se croirait à une réunion de l'U.S.I.C. ou à un « carrefour » des universitaires chrétiens. Après la prière, les chants, quelques observations du secrétaire, un congréganiste, le plus souvent laïc, prend la parole sur un sujet d'apologétique ou de morale ou d'histoire de l'Eglise. « Ainsi, conclut G. Goyau, le jeune travailleur était cultivé, guidé, instruit, en vue d'une action efficace sur d'autres travailleurs... Les leçons de vérité, sans doute, devaient toujours et avant tout descendre d'en haut : ni le Sinaï, ni l'anonyme montagne qu'illustrèrent les évangéliques promesses, ni la colli-

(10) G. Goyau, *art. laud.*, p. 14.

ne du Vatican ne pouvaient cesser d'être les altitudes d'où ces leçons devaient s'étendre sur le monde. Mais, tout en bas, dans la vaste plaine, un apostolat du peuple par le peuple lui-même semblait de plus en plus requis par les nouvelles circonstances sociales ; pour cet apostolat il fallait une sorte d'école normale ; les congrégations de jeunes gens, de jeunes filles, de pères et de mères de famille, telles que les concevait Chaminade, issues en partie du peuple et destinées à agir sur le peuple, étaient une première ébauche de cette indispensable école » (11).

III

Une notion originale d'« état religieux ».

Le lecteur nous saura gré de nous être attardé sur la vie de la congrégation. C'est l'une des intuitions prophétiques de M. Chaminade et l'une des réussites de son génie réalisateur : pour la réforme des mœurs, il a créé un milieu de sainteté. Un milieu, s'organisant par une éducation collective en pleine vie, pour la formation de vrais chrétiens dans une ascension coordonnée d'une élite au sein de la masse, c'est tout le problème de l'heure présente résolu il y a cent ans.

A mesure que les membres de la congrégation devenaient plus nombreux et que leur rayonnement s'étalait au grand jour dans toutes les œuvres du renouvellement religieux, M. Chaminade ne perdait pas de vue la vitalité profonde qu'il voulait inspirer à tous ces groupes. Il savait très bien que le vrai progrès ne se mesure pas au nombre, mais à l'intensité de l'esprit qui, par la perfection de quelques-uns, pousse à l'évangélisation de tous. C'est la loi du levain admirablement comprise et appliquée. Pour assurer ce maintien des énergies qui sauvegarde la valeur de l'expansion, il fut amené à concentrer toutes ces forces vives en ce qu'il a appelé « l'état » de la congrégation. Quelques notes, trop rares pour notre curiosité, révèlent ces projets du saint directeur (12). « Les congréganistes, de quelque

(11) G. Goyau, *ibid.*

(12) D'après la déposition faite à la police impériale en 1809, les premières traces de l'« état » remontent à 1806. Avec la « Notice historique » de M. Lalanne, on peut suivre pendant dix ans — exception faite des années de la suppression de la Congrégation entre 1809 et 1814 —

âge et de quelque sexe qu'ils soient, peuvent être conduits à la plus haute perfection par la pratique des conseils évangéliques. Il pourrait y avoir différents degrés connus du seul directeur : il tiendrait note de tout. Peu de pratiques à faire ensemble ; avoir rarement des assemblées qui les distinguent de la masse des congréganistes... ». Une autre note est ainsi conçue : « État religieux embrassé par de jeunes chrétiens dispersés dans la société. Quoique dispersés dans la société, ces jeunes gens croient avoir embrassé un vrai état de vie dans l'ordre de la religion et du salut, puisqu'en effet il doit sanctifier toutes les actions et les démarches de leur vie. Leur acte de consécration à la T. S. Vierge en est comme la profession. Son esprit est une participation à l'esprit apostolique. Sa fin principale et immédiate est la sanctification des âmes ou la multiplication des chrétiens. Ses moyens sont la direction, l'union, le bon exemple, l'instruction, la dévotion à la T. S. Vierge, les pratiques en commun et les sacrifices... » (13).

Curieux renversement de l'histoire ! La plupart du temps, les tiers-ordres sont apparus quand les grands ordres étaient pleinement constitués : ils en formaient comme les dernières efflorescences. Ainsi avait fait saint François d'Assise pour prévenir l'encombrement des frères mineurs ou des clarisses. M. Chaminade procède, nous semble-t-il, par voie inverse : dès 1817 il veut la vie religieuse pleine mais il organise un « état » fervent avant d'arriver à la fondation religieuse proprement dite. Pour comprendre l'à-propos de cette mesure, il faut reconnaître la justesse de ses vues en matière de perfection. D'une part il ne veut pas décourager les bonnes volontés en présentant comme

l'acheminement de l'« état » vers la vie religieuse. « Beaucoup de jeunes gens, ne pouvant avoir l'avantage de se réunir en communauté pour y mener une vie entièrement religieuse et ne s'occuper qu'à leur propre sanctification et au salut des âmes, désirent s'en approcher autant que possible par l'observation des conseils évangéliques et les pratiques de la piété chrétienne en demeurant dans le monde attachés aux différents états où ils se trouvent ». Cet « état » pouvait prendre différentes formes : un seul vœu d'obéissance au directeur ou plusieurs vœux de religion, soit pour vivre en religieux dispersés dans le monde, soit pour « former des communautés de congréganistes religieux dont l'état temporel devienne celui de remplir entièrement leur vocation de congréganistes » (« *Esprit de notre fondation* », t. III, p. 281-284).

(13) Notes citées dans : « *Les Marianistes* » (Collection des ordres religieux, Letouzey), p. 41-42.

la seule arché du salut la vie parfaite telle qu'elle est organisée dans les ordres religieux ; par ailleurs, il se reprocherait bien d'empêcher le plein épanouissement de la grâce dans une âme qui aspire à monter plus haut. Alors il imagine une vie religieuse dans le monde en suivant l'échelle continue d'une perfection de plus en plus haute.

Une lettre adressée à M. Chevaux (25 juin 1732) nous ouvre les principes de sa direction spirituelle en cette question : « Y a-t-il une vocation à l'état religieux, comme il y en a une à l'état ecclésiastique ? M. Lalanne vous a dit à la dernière retraite que tout le monde était appelé à l'état religieux et vous croyez devoir enseigner le contraire. Vous me demandez si vous êtes dans l'erreur. On pourrait ici répondre que l'un a raison et que l'autre n'a pas tort. L'un a raison, sous le point de vue qu'il considère l'état religieux ; il se dit : les conseils évangéliques sont pour tout le monde ; mais « qui potest capere, capiat ». L'autre se dit : nul n'observe les conseils évangéliques si le Père céleste ne lui en fait connaître l'importance ; ce don du Père céleste peut bien être appelé une vocation, une grâce de faveur et de prédilection... Tous les chrétiens qui voudraient se faire violence recevraient-ils la grâce de l'état religieux ? Il n'y a aucun doute, ce me semble, à ne pas considérer l'état religieux rigoureusement sous la forme qu'on a été obligé de lui donner. Pendant plusieurs siècles, les premiers chrétiens étaient de véritables religieux ; et dans tous les siècles il y en a eu qui ont vécu très religieusement » ⁽¹⁴⁾ ...sans autre profession que celle de leur baptême.

Cette idée de la perfection du christianisme primitif hantait l'esprit de M. Chaminade. Dans cette « majorité de saints », au compte de Mgr Duchesne, il cherchait à retrouver la sève des martyrs. Le retour au paganisme n'amène-t-il pas chez les fidèles les mêmes exigences d'héroïsme dans le devoir quotidien ? Voilà pourquoi il groupe son « état », une élite que formaient quelques âmes admirables, attirées devant l'autel de la Vierge et puis dispersées aux quatre coins de la ville et puis de nouveau ramenées vers l'autel par l'ardeur expansive de leur piété » ⁽¹⁵⁾. Voici les liens religieux de cette communauté invi-

(14) *Lettres de M. Chaminade*, t. III, p. 164.

(15) *Goyau, art. laud.*, p. 14.

sible : 1° réunion, tous les huit jours, où se réciterait le petit office de l'Immaculée-Conception et se ferait une courte instruction ou une lecture spirituelle ; 2° récitation du même office en particulier chaque jour ; 3° direction de son intention tous les matins pour mettre en commun toutes les œuvres de la journée ; 4° chaque membre aurait son règlement de vie qui d'ailleurs lui serait propre ; 5° communion générale tous les mois en commun autant que possible ; 6° enfin et surtout « A trois heures de l'après-midi, tous se rendront en esprit sur le Calvaire pour y contempler le cœur de Marie, leur tendre Mère, percé d'un glaive de douleur, et se rappeler l'heureux instant où ils ont été enfantés. Marie nous a conçus à Nazareth, mais c'est sur le Calvaire, au pied de la croix de Jésus expirant, qu'elle nous a enfantés. C'est le motif qui doit engager tous les enfants de cette divine Mère à cette réunion de cœur et d'esprit sur le Calvaire à trois heures ; tous termineront leur station par un « Ave Maria »... A cette heure ils suspendront ce qu'ils feront s'il le peuvent sans inconvénient ; ceux qui seraient seuls se mettraient à genoux. Le Vendredi-Saint, ils prendront des précautions pour être seuls en prières et réunis en plus grand nombre possible... » (16).

Voilà de quelle façon M. Chaminade « modelait des saints vivants ». Ce ne sont pas encore les grandes conquêtes des missions ou des grandes écoles ; « ce sont les patients et conquérants travaux d'occupation par lesquels le Christ élisant certaines âmes se les assimile de plus en plus intimement et les fait de plus en plus effectivement siennes et les lance à travers le monde comme d'autres lui-même, forces inconnues ou méconnues, ouvrières mystérieuses de la Rédemption humaine » (17).

IV

Pour la restauration du clergé bordelais.

On ne sera pas étonné que d'un tel milieu soit sortie une floraison de sainteté et que son rayonnement s'étendît en tous sens. C'est le témoignage que rendait cinquante ans plus tard

(16) « *Les Marianistes* », p. 42.

(17) G. Goyau, *art. laud.*, p. 15.

le cardinal Donnet. « Qu'on remonte à l'origine de toutes nos œuvres, le nom de M. Chaminade est inscrit en tête de chacune d'elles ». Il en résulta une fécondité exceptionnelle pour la congrégation. Pour rester dans les limites de notre étude, nous ne parlerons que de ce que G. Goyau a magnifiquement appelé les deux « crises de maternité » de la congrégation : vers 1805, la restauration du séminaire de Bordeaux et, entre 1817 et 1820, la fondation de la Société de Marie.

On connaît les difficultés de Mgr d'Aviau pour la restauration de ses séminaires. Il voyait bien l'urgence de cette institution, mais il ne lui était pas plus facile d'acquérir des bâtiments que de trouver des hommes pour les remplir. Après bien des démarches il obtint l'ancien couvent des capucins qu'il fit remettre en état, aidé par la charité de ses diocésains. Quant à remplir la maison ou plus exactement à en fournir les premiers maîtres et sujets, l'honneur en revint à la congrégation de M. Chaminade ⁽¹⁸⁾.

Mgr d'Aviau s'était adressé sans résultat aux lazaristes qui avaient tenu la maison avant la Révolution. Malgré les pourparlers engagés, M. Emery n'avait pu donner meilleure réponse. C'est alors que l'archevêque eut recours à M. Chaminade. Un certain nombre d'ecclésiastiques de valeur déjà notoire faisaient partie de la Congrégation. Parmi eux se trouvaient plusieurs prêtres du diocèse de Périgueux que les procédés de l'évêque Lacombe avaient contraints à passer dans le diocèse voisin et qui avaient jadis séjourné à Mussidan : on devine de quel esprit ils étaient ! Ils furent les ouvriers de la première heure du séminaire de Bordeaux. J. Drivet en fut nommé supérieur ; il était assisté de M. Bouny en qualité d'économe et de professeur de morale. Enfin, à L. Chaminade fut confiée la direction des études.

Les élèves n'étaient pas moins difficiles à recruter que les professeurs : tristes temps où ni la famille ni l'école ne contribuait à l'éclosion d'une vocation ! Les débuts furent modestes, comme bien l'on pense : onze séminaristes, petits et grands, étaient réunis le 4 avril 1804, au local provisoire de la rue Rohan. Sur ces onze, sept faisaient partie de la congrégation,

(18) Sur tout ce sujet nous avons suivi : L. Bertrand, *Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas*, t. II, p. 40 sq.

deux autres étaient postulants. A la rentrée d'octobre dans les bâtiments des capucins, cinq congréganistes, un mussidanais et un enfant de Périgueux augmentèrent le contingent. Après la mort de M. Drivet, MM. Lacroix et Vlechmans continuèrent l'œuvre entreprise sous l'inspiration du missionnaire apostolique.

D'année en année, le développement des séminaires et celui des œuvres de M. Chaminade allèrent de pair. Le dénombrement n'est pas facile à faire, mais on sait qu'en 1808 il y avait une fraction spéciale de la congrégation au séminaire de Bordeaux. On comprend le surnaturel intérêt que M. Chaminade portait à ses fils spirituels ainsi appelés au service de Dieu. Avec quel dévouement il leur prêchait les retraites et instructions particulières ! Vingt ans plus tard, il avait à remplir le même office dans le diocèse d'Auch et dans le diocèse d'Agen (Lettre du 25 décembre 1827) ⁽¹⁹⁾.

Enfin, il faut dire qu'il ne resta pas seul à travailler à la restauration des séminaires. Un de ses préfets de congrégation, T. Lacombe, améliora son œuvre en une organisation plus stable et plus étendue. En 1812, il réussit à amener les prêtres de Saint-Sulpice au grand séminaire et les jésuites au petit ; et vers 1821, après un voyage en Cantal, en Aveyron, en Corrèze et en Haute-Loire, pour assurer un recrutement plus abondant, il fonda les petites communautés de clercs que nos maîtrises et ménécanteries actuelles continuent à imiter.

V

Un institut religieux selon la formule de l'A.C.

La congrégation de M. Chaminade n'a pas seulement travaillé à rendre un clergé aux diocèses de Bordeaux, d'Agen et d'Auch ; elle a engendré dans l'Eglise universelle un nouvel institut religieux : la Société de Marie. Cette naissance d'une nouvelle famille religieuse marque l'apogée de la gloire du saint fondateur. C'est la pleine réalisation de sa mission, l'aboutissement et la synthèse de toutes ses œuvres, le signe de Dieu à notre époque contemporaine.

Le ferment de sainteté était trop actif au sein de l'« état »

(19) *Lettres*, t. II, p. 301 sq.

pour ne pas arriver à cet achèvement. N'eût-il pas eu les révélations de Notre-Dame que le directeur eût pu en avoir le pressentiment en voyant la montée des âmes. « Il avait conçu la pensée, nous dit M. Lalanne, de faire vivre ses religieux dans le monde comme vivaient les chrétiens des temps apostoliques, ayant tout en commun ; mais il avait reconnu que cette forme de vie était impraticable, et peu à peu, sans abandonner tout à fait son idée d'une vie religieuse sous une forme séculière, il ne songea plus à la réaliser qu'au moyen d'une communauté proprement dite » (30). Deux de ses dirigés furent les instruments providentiels pour l'amener à cette conclusion et pour le déterminer à mettre à la tête de la congrégation « un homme qui ne meurt pas ».

Depuis 1808, il était en relations épistolaires avec Mlle Adèle de Batz de Trenquelléon. Pleinement gagnée aux vues de M. Chaminade, elle avait travaillé à les mettre en œuvre dans le Lot-et-Garonne. Une lettre du 8 octobre 1814 nous révèle les projets en cours. « Je vais vous dire mon secret tout entier. Je rentrais en France il y a quatorze ans avec la qualité de missionnaire apostolique ; dans toute notre malheureuse patrie, sous l'autorisation des ordinaires des lieux, je ne crus pas pouvoir mieux en exercer les fonctions que par l'établissement d'une congrégation telle que celle qui existe. Chaque congréganiste, de quel sexe, de quel âge, de quel état qu'il soit, doit devenir membre actif de la mission. Plusieurs congréganistes de chaque corps de la congrégation formeraient une petite société religieuse quoique répandue dans le monde ; on trouverait toujours dans ces sociétés des officiers, des officières pour conduire la congrégation. Plusieurs de ces religieux ou religieuses ont désiré vivre ensemble ; il n'y avait que de l'avantage pour le but. Actuellement, plusieurs voudraient vivre en communauté régulière, abandonnant toute affaire temporelle ; il faut suivre cette inspiration, (seulement) prendre garde qu'elle ne dénature pas l'œuvre de la congrégation, mais au contraire qu'elle lui serve ».

« Plusieurs congréganistes sont entrées dans les communautés religieuses ; nous l'avons vu avec plaisir... Mais c'est tout autre chose : ce sont des religieuses congréganistes ou plutôt des

(20) M. Lalanne, *Notice historique*, p. 5.

congréganistes qui, en demeurant congréganistes actives, veulent vivre régulièrement en religieuses... » (21).

Des aspirations semblables animaient le groupe des jeunes gens et des hommes. En 1816, les plus résolus d'entre eux avaient formé la « société des quinze ». Parmi eux, ce fut M. Lalanne qui, en la journée « grandement mémorable » du 1^{er} mai 1817, amena le « bon Père » à reconnaître que l'heure de Dieu était venue. L'histoire de cette entrevue est trop connue pour que nous ayons à la reproduire ici. Il faut souligner cependant quelques paroles de cet entretien, singulièrement expressives des desseins de Dieu à notre tournant d'histoire. « La vie religieuse est au christianisme ce que le christianisme est à l'humanité. Elle est aussi impérissable dans l'Eglise que l'Eglise est impérissable dans le monde. Sans les religieux, l'Evangile n'aurait nulle part une application complète dans la société humaine. C'est donc en vain qu'on prétend rétablir le christianisme sans des institutions qui permettent à des hommes la pratique des conseils évangéliques. Seulement il serait difficile, il serait aujourd'hui inopportun de prétendre à faire renaître ces institutions sous les mêmes formes qu'avant la Révolution.

« Mais aucune forme n'est essentielle à la vie religieuse. On peut être religieux sous une apparence séculière. Les méchants en prendront moins d'ombrage ; il leur sera plus difficile d'y mettre obstacle ; le monde et l'Eglise n'en seront que plus édifiés. Faisons donc une association religieuse par l'émission des trois vœux de religion, mais sans nom, sans costume, sans existence civile, autant qu'il se pourra : « *Nova bella elegit Dominus* ». Et mettons le tout sous la protection de Marie-Immaculée, à qui son Fils divin a réservé les dernières victoires sur l'enfer : « *Et ipsa conteret caput tuum* » (22).

Pour comprendre la pensée originale du fondateur, il faut chercher le commentaire de ces lignes dans une lettre qu'il écrivit à l'évêque d'Agen. A propos de l'institution des Filles de Marie, Mgr Jacoupy voulait revenir au passé. M. Chaminade lui répondit.

« Si l'on me demandait aujourd'hui pourquoi un nouvel institut a été préféré à tant d'autres qui étaient éprouvés, je répon-

(21) *Lettres*, t. I, p. 87.

(22) M. Lalanne, *Notice historique*, p. 6.

drais que l'histoire de l'Eglise nous atteste qu'on en a toujours agi ainsi après les orages qui ont bouleversé en divers temps les instituts ; je répondrais que, le besoin des âmes fidèles ayant appelé dans ces derniers temps les confesseurs et les pontifes les plus saints à admettre ou donner des règles, tous, sans se communiquer, se sont accordés à donner des règles nouvelles, et que les règles mêmes, qu'on a couvertes en quelques institutions d'un nom ancien, n'en sont pas moins nouvelles sous leurs rapports les plus essentiels.

« La cause de cette conduite n'est pas l'esprit de nouveauté, dans une religion qui proscriit les nouveautés ; la cause en est dans les nouveaux rapports que les lumières et le siècle qu'il s'agit de sanctifier ont avec les institutions relatives qui leur peuvent offrir la sanctification. Une institution nouvelle est appropriée aux temps, aux lieux, aux circonstances ; elle n'a pas besoin de ce qui tenait aux mœurs antiques dans les vieux instituts, mais elle a besoin de ce qui a rapport à nos mœurs actuelles et qui n'était point contenu dans les vieux instituts. L'Esprit de Dieu ne change point en tout cela ; mais il montre que son influence est universelle et qu'il saura atteindre tous les hommes, malgré la diversité des esprits et des mœurs en divers temps... » (23).

Ce n'était pas la première fois que dans les siècles on tenait une conception si puissante et si complexe, si substantielle et si synthétique de « la religion ». Sans remonter à l'Eglise naissante à laquelle M. Chaminade aimait tant à se référer et où les fidèles les plus fervents participaient à la vie parfaite de leur clergé, l'ordre bénédictin et l'ordre franciscain n'avaient pas aux origines connu la distinction entre vie religieuse cléricale et vie religieuse laïque. Saint Joseph Calasanz, saint Philippe de Néri avaient eux aussi tenté de maintenir cette union étroite entre prêtres et laïques également religieux. Dans les temps modernes la formule a été reprise par les clercs de Saint-Viateur, par les frères de Saint Vincent de Paul. Mais nulle part, cette composition mixte, si conforme aux aspirations actuelles, n'a atteint la perfection où l'a menée dès 1817 M. Chaminade. C'est l'union parfaite de prêtres et de laïques en

(23) *Lettres*, t. II, p. 149.

vue de l'apostolat, non pas de prêtres vaquant à l'apostolat avec le concours de laïques comme simples coadjuteurs, mais de prêtres et de laïques participant également, chacun à son rang, à l'apostolat hiérarchique. C'est la formule même de l'action catholique portée, il y a cent ans, à sa perfection dans la vie religieuse.

Écoutons encore comment G. Goyau met bien en relief cette hardiesse de M. Chaminade. « Il ne s'agissait pas de « réformer une ou plusieurs âmes pécheresses, mais d'attirer et de réformer le monde qui s'égareait presque en totalité » et la Société de Marie dans sa vivante complexité devait être une façon de résumé de la société chrétienne toute entière pour agir plus sûrement sur la société humaine toute entière. Puisque, en ce lendemain du XVIII^e siècle, l'esprit de sécularisation suspectait volontiers l'ingérence du sacerdoce, la présence des laïcs dans une société religieuse — laïcs enchaînés, tout comme les prêtres, par les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, stabilité — assurerait peut-être à l'apostolat certaines troupes plus légères, plus simples, plus mobilisables, plus capables d'« attaquer en tous sens la corruption du siècle ». Dans cette société telle que la concevait Chaminade et qui tour à tour obtint, en 1839, les « louanges » de Grégoire XVI, en 1865, l'approbation de Pie IX et enfin, en 1891, pour le texte même de ses constitutions, l'approbation de Léon XIII, l'élément sacerdotal et l'élément laïc sont liés entre eux par une sorte de compénétration ; ils se soutiennent l'un l'autre, ont besoin l'un de l'autre ; aucun d'eux n'est épisodique, tous deux sont essentiels et la nature même de la Société de Marie « consiste à être ni une corporation exclusivement ecclésiastique ni une corporation exclusivement laïque. Chaminade insistait sur ce fait que les prêtres, les laïcs lettrés, les assistants ou ouvriers, devaient dans la Société, sous réserve du respect dû aux prérogatives essentielles du prêtre, vivre sur un pied d'égalité, obéissant tous dans la maison où ils se trouveraient au directeur nommé par le supérieur général et qui pourrait être, suivant le cas, un prêtre ou un laïc... C'était chose tout à fait conforme à la pensée de Chaminade que le contact entre les diverses classes, égales entre elles, dont se composait la Société, permit aux membres de se bien connaître entre eux et d'être appelés chacun au genre

d'activité par lequel ils pouvaient le mieux servir la fin commune » (24).

Pour arriver à ses fins le fondateur s'inspirait d'une maxime d'une saveur toute paulinienne : « union sans confusion ». Voici comment les notes sur « L'esprit de notre fondation » en expliquent le sens profond : « Union aussi étroite que possible se manifestant sur le terrain des droits sociaux, de la vie familiale et religieuse, de la fin apostolique, sans confusion toutefois de ce que Dieu distingue et veut voir distinguer dans la formation, les relations et les œuvres... N'est-ce pas l'enseignement de saint Paul aux Corinthiens ? (*I Cor.*, XI, 15-27). Les différentes classes de la Société ne forment pas des corporations distinctes : elles sont toutes et partout dans les œuvres liées ensemble et agissent de concert sous l'influence du chef, comme les différents membres du corps obéissent à une seule âme dans les fonctions diverses qu'ils exercent. Chaque membre de la Société doit se tenir en paix et être content du rang qui lui est assigné, bien persuadé que dans un corps tous les membres ne peuvent être à la même place, mais que tous également sont nécessaires au corps et que l'excellence de chacun est de bien remplir la fonction qui lui a été confiée de la part de Dieu quelle qu'elle soit ».

S'inspirant d'une autre parole de saint Paul : « que chacun de vous demeure dans l'état où il a été appelé » (*I Cor.*, VII, 20), M. Chaminade prévenait aussi toute confusion qui nuisît à la stabilité de l'ordre. « La Société de Marie, quoique composée de prêtres et de laïcs, et de toutes les conditions et de tous les talents, se maintiendra solidement si elle observe rigoureusement l'ordre qui lui est prescrit. Cet ordre, c'est Dieu qui le détermine par les supérieurs qu'il a constitués. Les étudiants de tous genres doivent se tenir dans une grande indifférence pour la classe dans laquelle ils seront placés après leurs études. Celui qui est dans une classe ne doit pas demander à passer dans une autre : il s'exposerait à contrarier les vues de Dieu. Un assistant surtout qui demanderait à passer dans une autre classe serait téméraire ; même celui qui par humilité demanderait à descendre dans la classe des assistants ne devrait pas être écouté : les supérieurs qui ont déterminé les rangs ne l'ont

(24) Goyau, *art. laud.*, p. 9.

fait qu'après tant d'examens et d'épreuves dans les vues du plus grand service de Dieu qu'il serait fâcheux de revenir sur ces déterminations... ».

Si donc, par leur caractère sacramentel, les prêtres ont quelque supériorité, qu'ils ne s'en souviennent que pour avoir conscience de leur plus grande responsabilité et leur plus grand dévouement. C'était le mot d'ordre écrit en toutes lettres dans les Constitutions de 1839 : « Les prêtres sont le sel et la lumière de cette société : ils doivent en être le sel pour l'empêcher de dégénérer de son premier état et de sa première ferveur ; la lumière pour l'empêcher de transiger jamais sur les vrais principes dans les voies de la perfection religieuse. Ils sont le sel et du corps entier et de chaque membre en particulier, par la sagesse de leurs entretiens et l'édification de leurs exemples ; ils en sont la lumière par leur zèle à instruire et à former ceux qui doivent propager l'instruction ».

Dans son opuscule sur les « Relations des laïcs et des prêtres », M. Lalanne ne faisait donc que transmettre le testament spirituel du Père quand il écrivait ces directives de perfection sacerdotale : « Que les prêtres de la Société de Marie écoutent et s'appliquent à eux-mêmes la belle parole de l'Apôtre : soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même du Christ » ; qu'ils puissent dire avec vérité comme Lui : « Je vous porte tous dans mon cœur et vous n'y êtes pas à l'étroit » ; que les actes répondent aux paroles et qu'ils aient vraiment comme saint Paul cette sollicitude charitable et dévouée de toutes les communautés ; qu'à son exemple ils se fassent tout à tous et qu'ils apprennent à ses leçons la science de la divine charité : « caritas non inflatur, non aemulatur, non quaerit quae sunt sua » ; que personne ne les démente quand ils diront avec ce digne disciple et apôtre du Maître commun : « Qui de vous a souffert et ne m'a pas vu compâtrer à ses souffrances ? qui a lutté entre le mal et ne m'a pas vu combattre à ses côtés ? » ; que remontant enfin à la source de toute vertu ils apprennent de Jésus ce que saint Pierre avait si bien appris lui-même et qu'il enseignait à ses prêtres : qu'ils n'agissent pas envers les fidèles comme des maîtres envers des sujets, mais ainsi qu'il l'avait vu pratiquer et entendu dire au Sauveur, au Fils de Dieu lui-même : « Je vous ai lavé les pieds, je me suis humilié devant vous, bien que je sois votre Seigneur, afin que celui d'entre vous qui voudra être

le premier se fasse ainsi le serviteur de tous » ; que les prêtres de la Société de Marie se forment sur ce modèle, qu'ils donnent à tous les laïcs l'exemple de ces vertus : « *forma gregis facti ex animo* », et assurément ils se verront toujours entourés de la vénération et de la confiance de tous ».

VI

*Définition toujours ancienne, toujours nouvelle de l'A.C. :
plebs adunata sacerdoti.*

Cet appel à la charité nous livre le secret de la vie de G. J. Chaminade et de toute son œuvre religieuse et sociale. Pour l'avoir recueilli des lèvres de Marie-Immaculée pendant les épreuves de l'exil, il a fait bon travail d'avant-garde et d'avenir. N'est-ce pas la loi de l'esprit et de l'amour qui est la garantie de l'ordre dans les groupes comme chez les individus ? Ce signe qui ne trompe pas — *in hoc cognoscent omnes... cor unum et anima una* — permet à ce héros de susciter d'un monde en ruines un foyer de sainteté où les âmes purent entrer en relation de vie. Dans le recueillement de Mussidan, « profitant avec une sainte avidité de certains moments perdus pour faire oraison », il ne discerna peut-être pas tout de suite où le mènerait cet appel ; mais il comprit rapidement à coup sûr que seule la société met un anneau de vie entre les âmes et que pour réformer des mœurs sociales, il faut viser d'abord à la perfection des institutions. Par une ordonnance providentielle, c'est la loi de l'histoire de tous temps : les élites germent, s'élèvent, s'enchevêtrent et éclosent indissolublement unies et solidaires dans et par leur milieu. Qu'importait donc à M. Chaminade l'obscurité et le petit nombre de ses premiers associés, puisque par eux et avec eux il atteignait dans l'Eglise une source vitale, il ouvrait une veine féconde. Il en est du corps social comme d'un corps humain. Lorsqu'un enfant vient au monde, il naît avec tous ses membres. Ils sont petits mais ils y sont tous ; ils sont faibles mais ils possèdent les énergies de leur croissance ; ils ne sont pas formés mais ils ont tout leur enchaînement. S'ils n'avaient pas cette intégrité native, ils ne formeraient qu'un avorton... Ce fut le grand mérite de M. Chaminade d'avoir compris ces lois primordiales des liaisons organiques. Cette intuition,

que seuls les grands contemplatifs peuvent avoir, explique l'unité, la continuité, la modernité et la pérennité de son œuvre. La Société de Marie est encore de nos jours la congrégation mariale idéale, comme jadis l'« état » fut la plus belle réussite de l'action catholique parce que, conçue sur le modèle des sociétés les plus parfaites — Église et famille —, elle réalise à son degré et à sa mesure mais en plénitude l'incomparable définition de saint Cyprien : *Plebs adunata sacerdoti* : une union sans confusion ni division de prêtres et de chrétiens parfaits, une humanité adhérente à son chef, le Christ et son Épouse semblable à lui dans la religion de l'esprit et de la vérité.